

# Réunion du collectif départemental pour la défense du service public de La Poste

**27 août 2009**

## **Présents :**

CGT FAPT - SUD PTT- FO COM - CGT UD – UL Bourges et Vierzon – ATTAC – SOLIDAIRES Bourges et Vierzon - PARTI COMMUNISTE Bourges, Vierzon et Saint-Amand – PARTI SOCIALISTE – ASSOCIATION DES ELUS COMMUNISTES ET REPUBLICAIN - MRC -

Excusés : NPA – M'PEP - INDECOSA CGT 18

## **1°) Faut-il créer un comité départemental de défense du service public de La Poste ?**

Cette question est posée en préalable du fait de l'existence de comités de défenses du service public postal locaux alors qu'il n'existe pas de structure similaire au niveau départementale et alors qu'il semble nécessaire de coordonner l'action au niveau départemental.

D'autre part, il existe des comités locaux dont l'action porte sur l'ensemble des services publics et non pas uniquement sur La Poste (Vierzon).

La mise en place d'un collectif départemental de défense du service public postal n'impliquerait pas la dissolution des comités locaux existants bien au contraire puisqu'ils pourraient servir de relais des initiatives départementales.

Les représentants des organisations et collectifs présents à la réunion donnent leur accord à l'unanimité pour la création de ce collectif départemental.

## **2°) Organisation de la consultation citoyenne du 3 octobre sur l'avenir du service public postal**

- Pour réussir au mieux l'initiative du 3 octobre, il faut mettre en place un plan de travail avec un calendrier d'ici jusqu'au 3 octobre.
- Nous ne sommes plus dans les délais pour que le vote dans les mairies ait un caractère légal et puisse être considéré comme un référendum officiel.
- Cependant, l'essentiel est de gagner l'engagement d'un maximum de municipalités pour que le résultat de cette consultation citoyenne soit représentatif de l'opinion publique. Les municipalités disposent d'une liste d'électeurs. On peut dans ces conditions organiser le vote comme un référendum officiel avec bureau de vote, urne et isolements.
- **Là où les maires refuseront d'organiser la consultation en mairie, il faudra l'organiser nous même, par exemple devant les bureaux de poste ou devant les mairies annexes dans les villes plus importantes.**
- Il a été décidé de l'organisation de cette consultation par le collectif national parce que le Président de la République n'a pas répondu à la demande d'un référendum officiel sur

l'avenir du service public postal.

- La réussite de la consultation citoyenne du 3 octobre permettrait de peser pour contraindre le gouvernement à organiser ce référendum national.
- Il est décidé d'adresser un courrier aux maires, sur la base de l'appel du collectif national pour leur demander d'organiser cette consultation dans leur commune afin que l'ensemble des citoyens aient la possibilité de se prononcer sur l'avenir du service public postal car c'est une affaire qui concerne l'ensemble des citoyens. **Le courrier sera accompagné du matériel de vote (profession de foi, bulletins de vote), le tout envoyé par mail. Celui-ci sera également envoyé par la poste lundi soir mais sans le matériel de vote.**
- La Cgt est chargée de préparer ce courrier et de l'adresser par mail à l'ensemble des organisations parties prenantes de l'action vendredi afin que celles-ci répondent **avant lundi 31 août avant midi**, cela afin que ce courrier puisse être adressé aux **maires lundi soir 31 août 2009 au plus tard**.
- Dans le courrier il sera demandé aux maires de répondre pour le **lundi 7 septembre au plus tard**.
- **Réunion du Comité départemental le 9 septembre à 18 h, grande salle de réunion de la Maison des syndicats, 5 bd Clemenceau à Bourges. Les maires et les élus seront invités ainsi que la presse.**
- **Le comité se réunira sur place 1 heure avant (à 17 h)** pour faire un point des réponses avant la réunion avec les maires.
- Chaque organisation garde la possibilité de mener sa propre campagne pour contribuer à la réussite de la consultation du 3 octobre notamment par un maximum de communication avec ses adhérents.
- Le terrain à couvrir est immense :
  - Diffusion d'un tract **dans un maximum de boîtes à lettre**.
  - La CGT se propose de couvrir son terrain habituel : les entreprises où elle est implantée et les entreprises où elle n'est pas mais devant lesquelles elle diffuse des tracts.
  - Mieux vaut que les gens reçoivent deux fois le même tract : dans leur entreprise et leur boîte à lettre que pas du tout.
  - Il faudra assurer la tenue des bureaux de vote et le cas échéant, aider les maires des petites communes qui seront d'accord pour organiser la consultation mais manqueront de bras pour cela.
  - Pour diffuser les tracts dans les boîtes à lettres, il faudra beaucoup de monde, il est donc demandé à chaque organisation de solliciter le maximum de ses adhérents pour cela.
  - **Le coût des tracts sera pris en charge par toutes les organisations membres du collectif départemental.**